

4B. Plan des SUP

Version pour approbation

MANEHOUVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026



1. HABILLAGE

- Limite parcellaire
- Bâti

2. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SERVITUDES AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits

- AC1 - Elément générateur de la servitude de protection des Monuments Historiques classés
- AC1 - Elément générateur de la servitude de protection des Monuments Historiques inscrits
- AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques classés
- AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques inscrits

SERVITUDES AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels

- AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés
- AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels inscrits

SERVITUDES ASI - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

PMI - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- PPRN Bassin Versant de la Sâne et de la Vienne
- PPRN Austreberthe Saffimbec
- PPRN Bassin Versant Scie
- PPRN Cailly

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

T5 : La commune est concernée par la servitude aéronautique de dégagement

